



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 24 novembre 2016
3003 Berne-Wabern, le 22 novembre 2016

Le mois d'octobre 2016 en un coup d'œil

	Octobre 2016	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016
Etrangers (population résidante permanente)	2'026'235	--	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	7'817	62'813	52'151
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'890	81'247	75'260
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'577	19'049	17'859
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	660	5'587	6'121
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	431	5'608	5'968
Dérogations aux conditions générales d'admission	181	2'722	2'686
Regroupement familial (population résidante permanente)	4'061	39'998	38'198
Naturalisation	4'474	30'400	33'663

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.10.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %
Total	1'993'105	2'026'235	1.7
UE-28/AELE	1'362'654	1'388'406	1.9
UE-17	1'238'760	1'254'670	1.3
UE-8	72'210	79'653	10.3
UE-2	18'065	20'890	15.6
Croatie	29'692	29'208	-1.6
Ressortissants d'Etats tiers	630'451	637'829	1.2

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'026'235	100.0%	33'130	1.7%
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	25'538	1.3%	-1'844	-6.7%
Autorisations de séjour	691'777	34.1%	12'715	1.9%
Autorisations d'établissement	1'308'920	64.6%	22'259	1.7%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %
Total	58'759	56'061	-4.6
UE-28/AELE	47'930	45'432	-5.2
UE-17	34'498	32'643	-5.4
UE-8	10'366	9'887	-4.6
UE-2	2'732	2'553	-6.6
Croatie	239	271	13.4
Ressortissants d'Etats tiers	10'829	10'629	-1.8

Source : SYMIC

- En octobre 2016, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En octobre 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.2% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.8% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	14'794	14'328	-3.1	129'145	120'771	-6.5
UE-28/AELE	10'379	9'933	-4.3	91'768	84'679	-7.7
UE-17	8'753	8'088	-7.6	76'354	69'438	-9.1
UE-8	1'255	1'183	-5.7	12'246	10'771	-12.0
UE-2	292	569	94.9	2'442	3'728	52.7
Croatie	46	49	6.5	410	420	2.4
Ressortissants Etats tiers	4'415	4'395	-0.5	37'377	36'092	-3.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	7'779	7'479	-3.9	91'107	84'913	-6.8
UE-28/AELE	6'099	5'831	-4.4	73'668	68'040	-7.6
UE-17	4'240	4'152	-2.1	52'657	48'422	-8.0
UE-8	1'295	1'209	-6.6	15'057	14'296	-5.1
UE-2	512	417	-18.6	5'506	4'810	-12.6
Croatie	26	46	76.9	312	395	26.6
Ressortissants Etats tiers	1'680	1'648	-1.9	17'439	16'873	-3.2

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	11'859	11'707	-1.3	96'573	92'698	-4.0
UE-28/AELE	8'404	8'193	-2.5	70'186	66'581	-5.1
Ressortissants Etats tiers	3'455	3'514	1.7	26'387	26'117	-1.0

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier à octobre 2016: 9'069 (population étrangère résidente permanente) ; 3'820 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	5'719	5'980	4.6	61'389	64'250	4.7
UE-28/AELE	4'222	4'421	4.7	45'777	47'532	3.8
UE-17	3'740	3'861	3.2	40'828	42'102	3.1
UE-8	342	413	20.8	3'480	3'969	14.1
UE-2	87	84	-3.4	861	893	3.7
Croatie	37	43	16.2	320	307	-4.1
Ressortissants Etats tiers	1'497	1'559	4.1	15'612	16'718	7.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	6'355	5'705	-10.2	55'506	50'921	-8.3
UE-28/AELE	5'584	5'033	-9.9	45'802	42'380	-7.5
UE-17	3'733	3'414	-8.5	32'824	30'482	-7.1
UE-8	1'482	1'317	-11.1	9'873	9'040	-8.4
UE-2	353	287	-18.7	2'905	2'630	-9.5
Croatie	15	10	-33.3	103	120	16.5
Ressortissants Etats tiers	771	672	-12.8	9'704	8'541	-12.0

Source : SYMIC

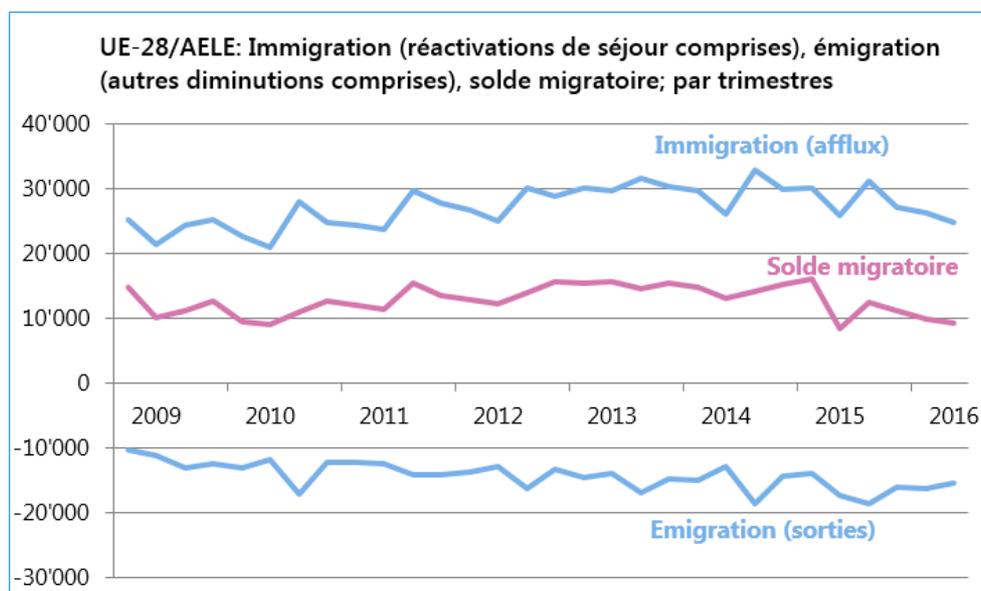
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à octobre 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-17%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à octobre 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-6.5%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à octobre 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+4.7%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à octobre 2016 : 13'439 (population étrangère résidente permanente) ; 38'778 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	8'557	7'817	-8.6	62'813	52'151	-17.0
UE-28/AELE	5'816	5'177	-11.0	42'622	34'322	-19.5
UE-17	4'762	3'954	-17.0	32'974	25'212	-23.5
UE-8	860	731	-15.0	8'269	6'306	-23.7
UE-2	185	463	150.3	1'309	2'653	102.7
Croatie	-5	3	160.0	47	100	112.8
Ressortissants Etats tiers	2'741	2'640	-3.7	20'191	17'829	-11.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	-2'542	-1'981	22.1	1'833	-966	-152.7
UE-28/AELE	-2'483	-2'070	16.6	1'627	-1'426	-187.6
UE-17	-1'675	-1'453	13.3	37	-2'714	-7435.1
UE-8	-693	-590	14.9	1'241	1'029	-17.1
UE-2	-132	-38	71.2	281	256	-8.9
Croatie	-4	10	350.0	59	22	-62.7
Ressortissants Etats tiers	-59	89	250.8	206	460	123.3

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'077	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'640	9'819	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	- 4.5
Mars	4'459	3'538	- 20.7	3'697	2'983	- 19.3	6'762	6'423	- 5.0
Avril	4'475	4'429	- 1.0	4'731	5'043	+ 6.6	7'193	7'960	+ 10.7
Mai	4'371	4'027	- 7.9	5'010	4'497	- 10.2	7'529	7'378	- 2.0
Juin	4'635	4'162	- 10.2	5'395	5'172	- 4.1	9'345	8'893	- 4.8
Juillet	4'464	3'872	- 13.3	4'840	3'685	- 23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+ 1.5	7'854	7'486	-4.7
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Total	54'259	49'937	-8.0	52'098	48'192	-7.5	95'964	91'819	-4.3

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Mars	1'081	605	- 44.0	1'576	1'313	- 16.7	1'767	1'699	- 3.8
Avril	879	740	- 15.8	1'615	1'747	+ 8.2	1'893	2'069	+ 9.3
Mai	764	711	- 6.9	1'685	1'855	+ 10.1	1'929	2'166	12.3
Juin	918	764	- 16.8	2'112	1'933	- 8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	- 30.4	1'795	1'431	- 20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Total	11'057	8'487	-23.2	17'687	17'023	-3.8	21'919	21'248	-3.1

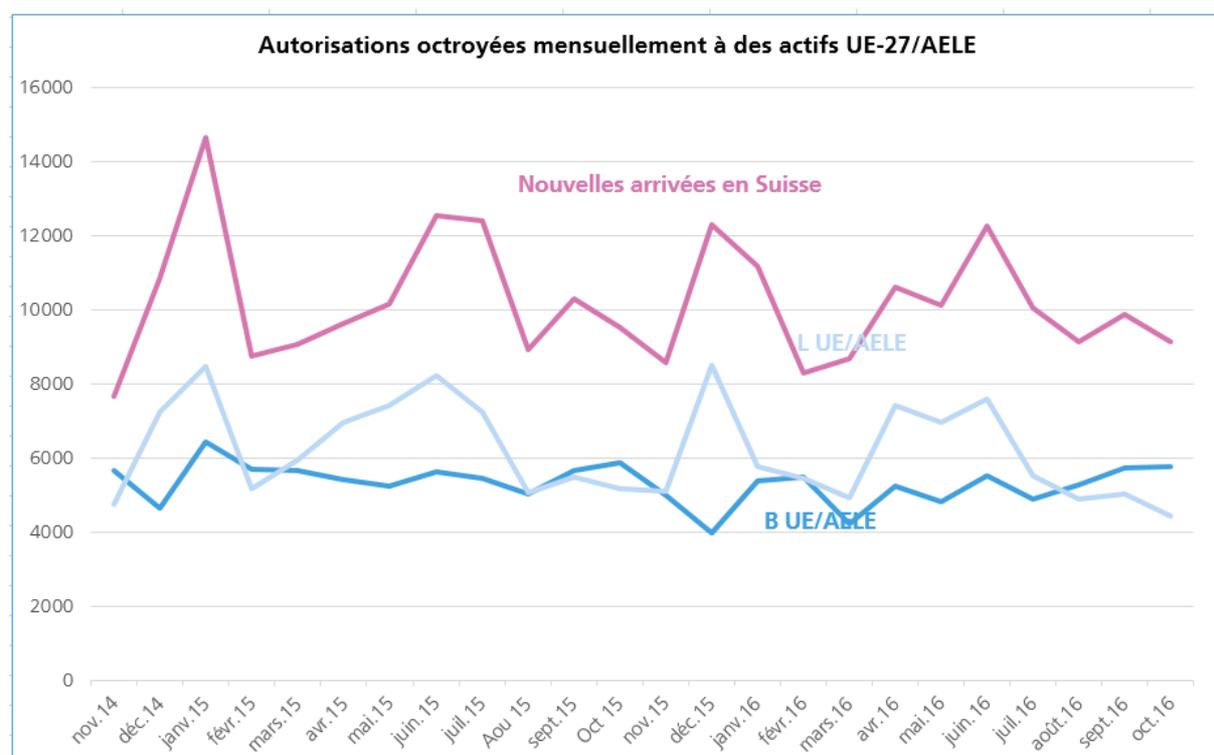
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Novembre	84	93	10.7	542	631	16.4	405	449	10.9
Décembre	103	78	-24.3	561	570	1.6	487	451	-7.4
Janvier	112	79	-29.5	558	496	-11.1	522	382	-26.8
Février	82	121	47.6	614	724	17.9	458	468	2.2
Mars	99	78	-21.2	666	616	-7.5	533	550	3.2
Avril	70	63	-10.0	611	628	2.8	523	569	8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	15.2
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Total	976	2'790	+185.9	7267	6'262	-13.8	6'479	7'021	-8.4

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 26 autorisations de séjour B et 80 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	306'245
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	306'245
Mars	5'333	4'301	4'892	295'268	306'245
Avril	5'483	5'223	4'980	298'280	308'175
Mai	4'484	4'111	4'122	298'280	308'175
Juin	4'789	5'159	4'641	298'280	308'175
Juli	5'517	4'687	3'963	300'571	314'109
Août	4'503	4'264	4'748	300'571	314'109
Septembre	5'228	4'757	5'067	300'571	314'109
Octobre	5'785	4'981	5'414	304'117	--
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	709 126	739 156	30 030	4.2
Travailleurs	467 626	536 672	69 046	14.8
Indépendants	86 430	73 442	- 12 988	- 15.0
Travailleurs détachés	155 070	129 042	- 26 028	- 16.8

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	53 861	54 222	361	0.7
Travailleurs	27 633	30 431	2 798	10.1
Indépendants	8 016	7 276	- 740	- 9.2
Travailleurs détachés	18 212	16 515	- 1 697	- 9.3

Annonces par secteurs économiques

Total général	53 861	54 222	361	0.7
Agriculture	4 959	6 480	1 521	30.7
Industrie et artisanat	21 216	19 358	- 1 858	- 8.8
Services	27 686	28 384	698	2.5

Source : SYMIC

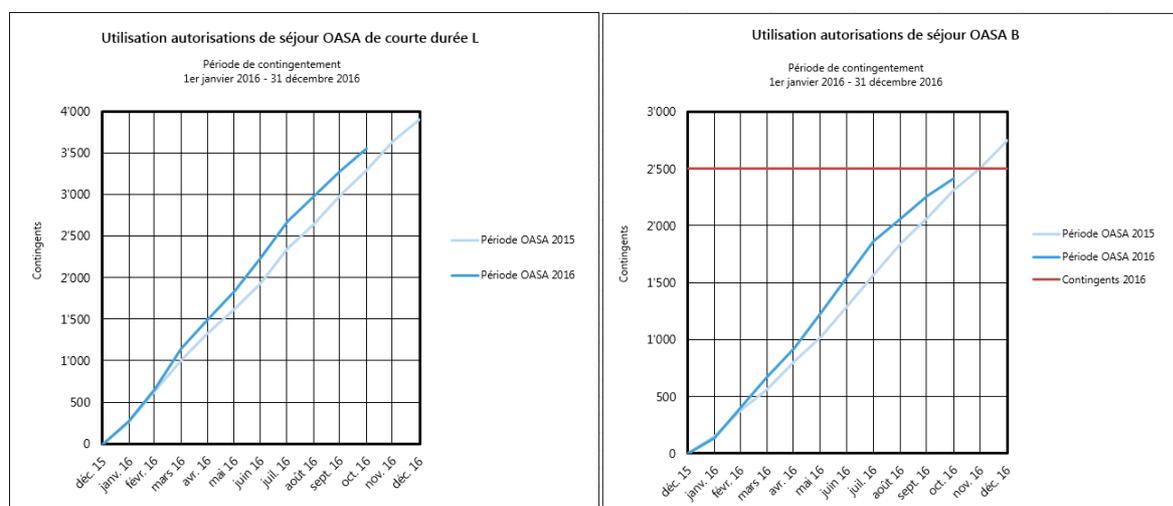
- Le nombre de personnes actives [nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE](#) a diminué de novembre 2015 à octobre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 4.3% (- 4'145 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de [l'UE-8](#), le nombre de personnes [nouvellement arrivées en Suisse](#) a diminué de - 3.1% pendant cette période (- 671 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'UE-2. De novembre 2015 à octobre 2016, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (- 542%, + 56 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont augmenté de + 8.7% en octobre 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En octobre 2016, 23'791 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de - 9.3% (- 2'437 annonces).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en octobre 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 10.1%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007	1'145	566	676
Avril	1'334	1'492	808	923
Mai	1'618	1'837	1'026	1'229
Juin	1'926	2'229	1'290	1'542
Juillet	2'350	2'669	1'567	1'860
Août	2'646	2'981	1'844	2'068
Septembre	2'985	3'278	2'066	2'259
Octobre	3'295	3'555	2'313	2'413
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

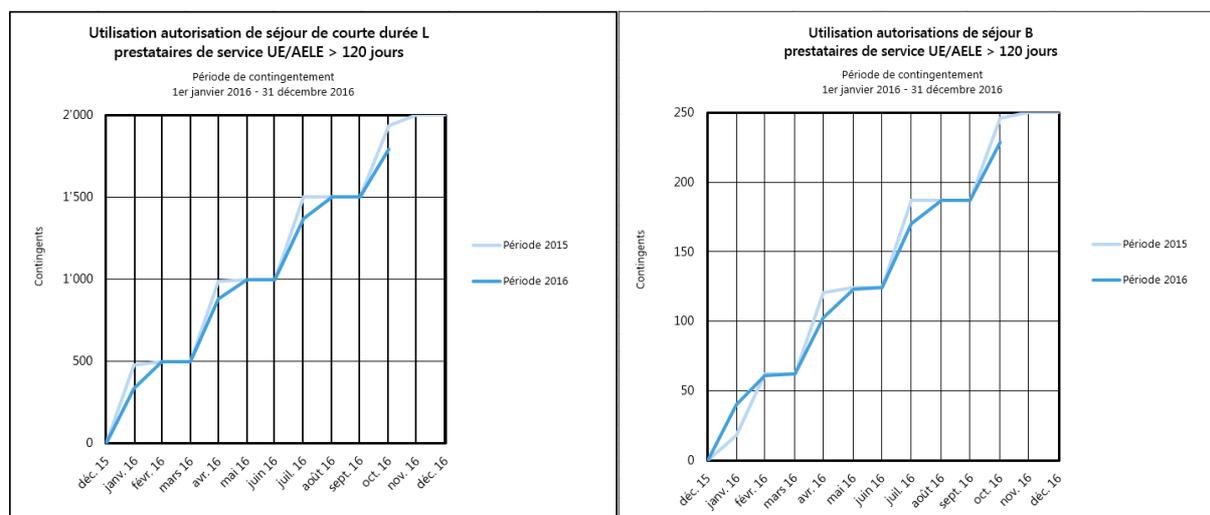


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin octobre 2016, à 89% des autorisations de séjour de courte durée L et 97% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500	500	62	62
Avril	986	880	121	103
Mai	1'000	1'000	124	123
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'500	1'370	187	170
Août	1'500	1'500	187	187
Septembre	1'500	1'500	187	187
Octobre	1'934	1'794	246	229
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin octobre 2016, à 90% des autorisations de séjour de courte durée L et à 92% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'014	5'712	-5.0	57'713	53'917	-6.6
Agriculture	158	97	-38.6	1'829	1'515	-17.2
Industrie et artisanat	1'045	1'006	-3.7	10'828	9'851	-9.0
Services	4'811	4'609	-4.2	45'056	42'551	-5.6
UE-17	4'951	4'486	-9.4	47'289	43'408	-8.2
Agriculture	68	31	-54.4	765	655	-14.4
Industrie et artisanat	869	788	-9.3	8'942	7'971	-10.9
Services	4'014	3'667	-8.6	37'582	34'782	-7.5
UE-8	901	802	-11.0	8'948	7'735	-13.6
Agriculture	74	47	-36.5	890	646	-27.4
Industrie et artisanat	155	140	-9.7	1'727	1'406	-18.6
Services	672	615	-8.5	6'331	5'683	-10.2
UE-2	135	402	197.8	1'240	2'519	103.1
Agriculture	16	19	18.8	173	211	22.0
Industrie et artisanat	17	75	341.2	125	423	238.4
Services	102	308	202.0	942	1'885	100.1
Croatie	13	9	-30.8	104	101	-2.9
Agriculture	0	0	--	0	1	--
Industrie et artisanat	2	2	0.0	20	29	45.0
Services	11	7	-36.4	84	71	-15.5

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à octobre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a également diminué dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'117	4'849	-5.2	66'100	60'540	-8.4
Agriculture	349	380	8.9	7'479	7'445	-0.5
Industrie et artisanat	866	891	2.9	10'775	9'565	-11.2
Services	3'902	3'578	-8.3	47'846	43'530	-9.0
UE-17	3'443	3'356	-2.5	46'632	42'414	-9.0
Agriculture	134	202	50.7	2'476	2'447	-1.2
Industrie et artisanat	679	717	5.6	8'875	8'099	-8.7
Services	2'630	2'437	-7.3	35'281	31'868	-9.7
UE-8	1'181	1'088	-7.9	14'026	13'334	-4.9
Agriculture	171	148	-13.5	3'970	4'045	1.9
Industrie et artisanat	143	131	-8.4	1'365	1'036	-24.1
Services	867	809	-6.7	8'691	8'253	-5.0
UE-2	456	360	-21.1	5'098	4'376	-14.2
Agriculture	44	30	-31.8	1'032	953	-7.7
Industrie et artisanat	30	23	-23.3	367	272	-25.9
Services	382	307	-19.6	3'699	3'151	-14.8
Croatie	24	39	62.5	285	361	26.7
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	13	18	38.5	163	150	-8.0
Services	11	21	90.9	122	211	73.0

Source : SYMIC

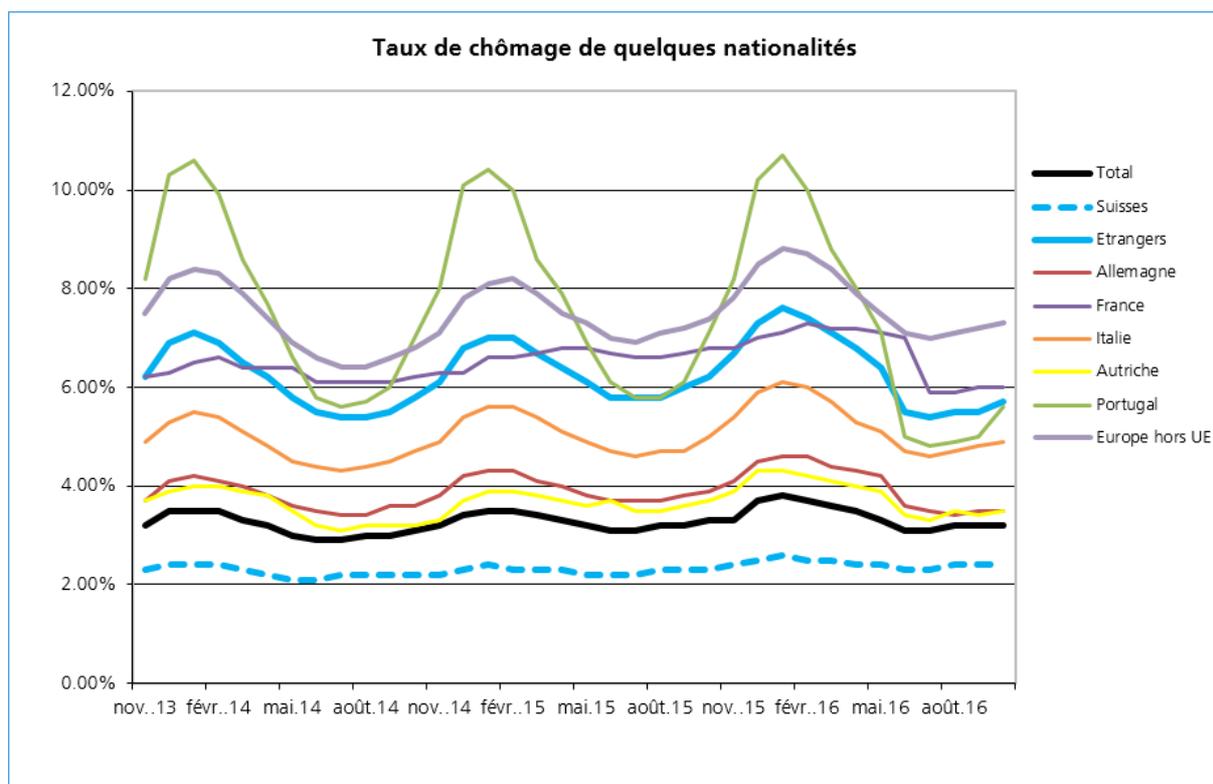
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en octobre 2016

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'910
Restauration et hébergement	1'330
Santé et service vétérinaire	592
Enseignement	506
Services personnels	435

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Octobre 2015	Octobre 2016
Total	3.3%	3.2%
Etrangers	6.2%	5.7%
Suisses	2.3%	2.4%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	6	2	-66.7	57	65	14.0
Par suite de violence conjugale	1	1		5	11	120.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	1		52	54	3.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	270	179	-33.7	2'665	2'621	-1.7
Sans papiers <i>a)</i>	36	22		268	345	28.7
Parent étranger d'un enfant suisse	8	12		103	107	3.9
Intérêts publics majeurs	3	2		36	42	16.7
Conversion de permis F ⁴ en permis B <i>b)</i>	163	96		1'549	1'512	-2.4
Conversion de permis N ⁵ en permis B <i>c)</i>	2	3		86	108	25.6
Autres exceptions ⁶	58	44		623	507	-18.6
Total	276	181	-34.4	2'722	2'686	-1.3

Source : SYMIC

⁴ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁵ Permis N = requérants d'asile.

⁶ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁷ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à octobre 2016
Afghanistan	208
Somalie	203
Kosovo	187
Irak	128
Chine	117
Sri Lanka	112
Bolivie	89
Erythrée	87
Syrie	74
Serbie	64
Autres	696
Total	1'965

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'027	4'061	0.8	39'998	38'198	-4.5
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	787	812	3.2	7'449	7'679	3.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'240	3'249	0.3	32'549	30'519	-6.2

Source : SYMIC

⁷ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'027	4'061	0.8	39'998	38'198	-4.5
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'202	2'273	3.2	22'575	20'589	-8.8
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'825	1'788	-2.0	17'423	17'609	1.1

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à octobre 2016
Italie	4'115
Allemagne	3'364
Portugal	2'850
France	2'458
Kosovo	1'886
Espagne	1'419
Etats-unis d'Amérique	1'349
Macédoine	1'286
Brésil	1'053
Serbie	1'035
Autres	17'383
Total	38'198

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Naturalisations	4'784	4'474	-6.5	30'400	33'663	10.7
ordinaires	3'167	2'882	-9.0	22'748	25'977	14.2
facilitées et réintégrations	1'617	1'592	-1.5	7'652	7'686	0.4

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %
Italie	751	703	-6.4
Allemagne	635	459	-27.7
Portugal	342	356	4.1
France	350	335	-4.3
Kosovo	290	285	-1.7
Espagne	158	221	39.9
Turquie	180	179	-0.6
Serbie	161	130	-19.3
Macédoine	167	106	-36.5
Bosnie et Herzégovine	89	88	-1.1

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2015	Octobre 2016	Différence en %	Janvier à octobre 2015	Janvier à octobre 2016	Différence en %
Total	6'484	7'267	12.1	63'326	69'730	10.1
octroyées de manière anticipée ⁸	192	263	37.0	2'074	2'555	23.2

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à octobre 2016
Russie	258
Pologne	243
Inde	232
Hongrie	170
Roumanie	158

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 69'730 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à octobre 2016, dont 2'555 (3.7%) de manière anticipée.

⁸ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).